



CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR
LE PROJET DE LOI N° 11
LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MEMOIRE DE
L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC
(AEMQ)

OCTOBRE 2014

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES, DE L'ENERGIE ET
DES RESSOURCES NATURELLES
MEMOIRE DE
L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIERE DU QUEBEC (AEMQ)

OCTOBRE 2014

§§§

I. INTRODUCTION ET SOMMAIRE

1.1 INTRODUCTION

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) désire remercier le Gouvernement du Québec et sa Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, de nous accorder cette occasion de faire part de nos positions relativement au projet de loi 11 sur la Société du Plan Nord.

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle qui représente les principaux intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière. L'Association fut fondée en 1975 par la volonté des artisans du secteur de l'exploration (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs et directeurs d'exploration) d'accroître la portée de nos activités et d'appuyer le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

L'AEMQ regroupe plus de 2400 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et près de 340 membres corporatifs (sociétés juniors et majeures d'exploration minière, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.).

1.2 SOMMAIRE

Il est de la responsabilité première de l'AEMQ de défendre l'intérêt de ses membres et du secteur dans lequel nous œuvrons afin de contribuer au développement durable de nos ressources minérales.

Notre principal objectif est de contribuer à l'amélioration de l'ensemble du cadre réglementaire et législatif qui gouverne nos activités afin qu'il soit plus adapté à la réalité économique de notre secteur.

L'Association souscrit aux objectifs du Gouvernement du Québec de vouloir accroître l'efficacité, l'équité et de la compétitivité de l'État ainsi que du fonctionnement efficace du secteur minier québécois, tout en assurant le financement des services publics et la réduction de l'ensemble de ses dépenses.

L'AEMQ souhaite également collaborer à toute réflexion portant sur les lois et règlements qui saura favoriser le développement de nos sociétés d'exploration et qui permettra de mieux soutenir notre secteur et sa contribution à la croissance économique du Québec.

L'AEMQ demeure par contre inquiète du niveau élevé de dispositions discrétionnaires et arbitraires que nous retrouvons dans notre cadre juridique et réglementaire. L'Association croit que ces dispositions risquent de compromettre l'efficacité de toute réforme de la compétitivité du Québec sur le plan du développement de ses ressources naturelles et plus particulièrement de la viabilité économique du secteur de l'exploration minérale.

Toute modification doit viser à lever l'incertitude et l'imprévisibilité qui caractérisent depuis trop longtemps notre environnement d'affaires. Avec ce projet de loi, le Gouvernement a une opportunité de repositionner le Québec parmi les juridictions sur le plan de l'attractivité et de l'attrait des investissements, prérequis essentiel à son développement.

L'AEMQ souscrit pleinement à la mission de la Société du Plan Nord (SPN) qui vise à *contribuer, dans une perspective de développement durable, au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord et ce, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord.*

L'Association offre sa coopération au gouvernement dans l'objectif de bien adapter le présent projet de loi aux défis de la filière minérale au nord du 49^{ème} parallèle.

L'AEMQ appuie l'adoption rapide de ce projet de loi ainsi que la mise en place diligente de la Société.

§§§

II. CADRE GENERAL DE NOS POSITIONS

2.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

L'AEMQ a pour objectif de défendre l'intérêt de ses membres et de contribuer au développement responsable des ressources minérales du Québec. Pour atteindre cet objectif, l'AEMQ poursuit un ensemble de principes afin de guider ses orientations, ses positions et ses initiatives. Notre analyse de l'environnement d'affaires de l'exploration au Québec est guidée par l'établissement d'un tel cadre de principes :

- *L'AEMQ est d'avis que l'État doit, tout en continuant d'assumer une responsabilité prépondérante dans la gestion de nos ressources naturelles, de nos terres publiques et plus particulièrement de nos ressources minérales, s'assurer de toujours favoriser la mise en place de conditions propices au développement responsable de ses ressources, et ce, afin de générer le maximum de richesses pour les citoyens et les opérateurs qui assument les risques de ce développement.*
- *Le secteur minier québécois, particulièrement son exploration minérale, doit continuer de jouer un rôle structurant dans l'économie locale et régionale.*
- *L'Association est d'avis que les activités de la filière minérale québécoise doivent être guidées par les principes fondamentaux du développement durable et responsable.*
- *Nous croyons que toutes les modifications législatives et réglementaires doivent se faire et s'appliquer de manière stable sur l'ensemble du territoire du Québec.*
- *Nous sommes d'avis que les interventions de l'État doivent toujours être faites dans le respect des droits acquis.*
- *L'Association croit qu'il est du devoir de l'État de mettre en place un cadre juridique et réglementaire efficace et compétitif pour la filière minérale du Québec et qu'il est nécessaire que soient établies des mesures qui favoriseront le développement responsable de nos ressources minérales.*

2.2 FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

L'AEMQ souhaite illustrer dans cette section les phases et cycles de temps impartis au développement d'un projet de mise en valeur d'un gisement. Les textes et graphiques sont tirés et adaptés de l'étude « *Les redevances minières au Québec*, Secor, KPMG et FMC. 2012 ».

2.2.1 LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MINIER

L'industrie minière se présente sous la forme d'une série de projets d'investissement échelonnés selon les phases de développement d'une mine. Ce chapitre présente les modèles analytiques que les sociétés minières utilisent pour déterminer s'il y a lieu ou non d'investir dans un projet minier et ses différentes étapes. Il permet, par la suite, de comprendre le rôle que jouent les redevances dans ce cadre décisionnel.

On peut décomposer un projet minier en six différentes phases principales de réalisation :

- Identification d'un territoire propice à la découverte de zones minéralisées économiquement viables ;
- L'exploration de ce territoire dans l'éventualité de la découverte d'un gisement ayant une valeur économique ;
- L'évaluation du gisement minier et la conduite des études de faisabilité qui permettront de poursuivre la recherche de financement nécessaire au développement de projet ;
- Le « développement » de la mine, soit la construction du complexe d'exploitation et des infrastructures afférentes ;
- La période de production, qui inclut souvent de nouveaux investissements afin d'augmenter la production ou de prolonger la durée de vie de la mine ;
- La réhabilitation ou restauration du site à la suite de sa fermeture (étape non incluse dans la figure suivante).

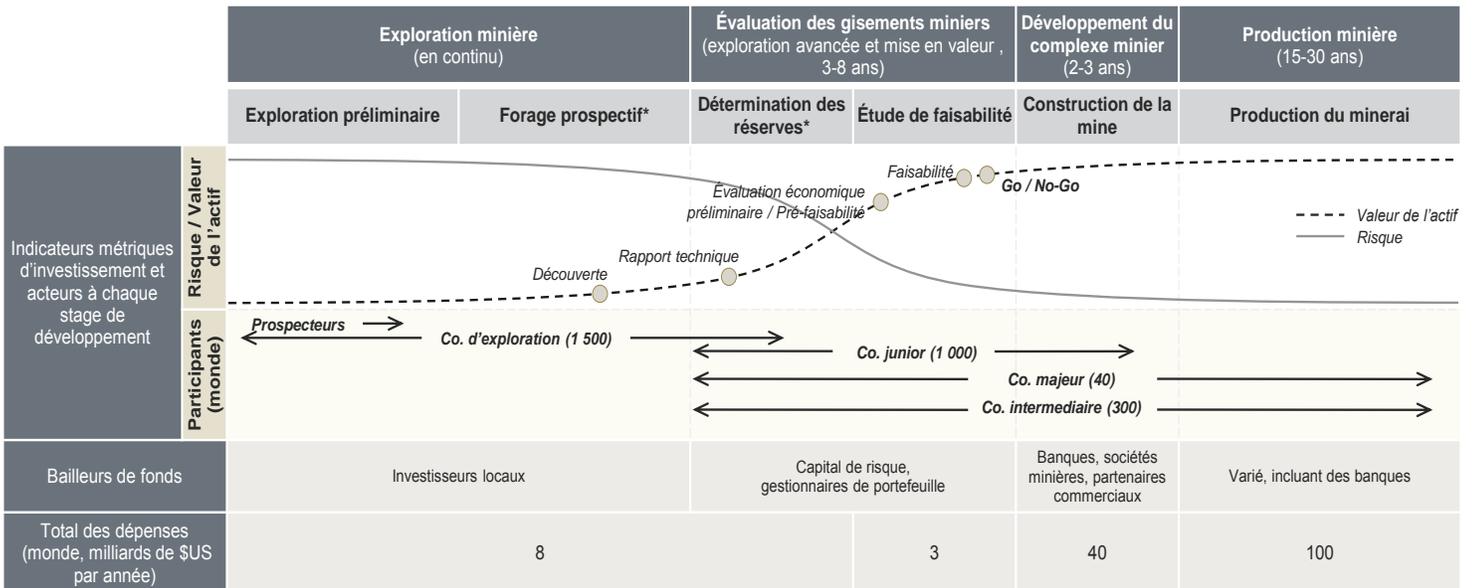
Chacune de ces phases diverge par sa durée, les montants investis et les risques qui y sont associés.

2.2.2 LA PHASE D'EXPLORATION

La phase d'exploration est la plus risquée de l'activité minière. À cette phase du développement, nous retrouvons davantage de sociétés d'exploration qui dominent ce segment d'activités par leur nombre. Les deux premières étapes menant à la découverte de gisements exploitables et à leur caractérisation.

Il s'agit de phases où les investissements, bien que relativement modestes en comparaison avec ceux requis pour construire un complexe minier, sont hautement risqués. Ces entreprises d'exploration se financent essentiellement sur le marché boursier, où leurs titres sont considérés comme de nature spéculative, ou en établissant des ententes de participation avec des sociétés minières de taille plus importante.

FIGURE 1 : DESCRIPTION DES PRINCIPALES PHASES D'UN PROJET MINIER (2011)



* *Approximativement 1/150 à 1/1000 des évaluations de gisements atteindront l'étape de construction. Sources : Ressources naturelles Canada, Association minière du Québec, Aspermont, SECOR*
Sources : Ressources naturelles Canada, Association minière du Québec, Aspermont, SECOR

Au Québec, les sociétés d'exploration ont représenté entre 2005 et 2013(e) près de 68% des dépenses en exploration et en évaluation de gisements. Les sociétés minières intégrées ont investi le 32% résiduel, bien qu'une partie importante de ce montant fût également dépensée dans le cadre d'ententes avec des sociétés d'exploration.

Le financement de ces activités se fait selon un mode similaire à celui du capital de risque, à la différence que les fonds sont généralement levés sur des bourses spécialisées tel le *TSX Venture*. Rappelons que les activités d'exploration demeurent toujours des initiatives financièrement très risquées. Il faudra découvrir pas moins de 5000 indices minéraux pour trouver un projet qui présente des signes de viabilité et un potentiel de succès économique. Cette pratique exige, sur une base continue, des niveaux élevés d'investissement.

Le principal risque associé à cette première phase est la faible probabilité de découverte d'un gisement qui pourra, par la suite, être transformé en mine. Par contre, grâce à des décennies d'efforts, nous avons pu observer au cours des dernières années, l'émergence de PME d'exploration se transformant en sociétés intermédiaires d'exploitation, telles que Osisko, Aurizon, Consolidated Thompson et bien d'autres.

2.2.3 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

L'industrie minière au Québec représente plus de 50 000 emplois parmi les mieux rémunérés de notre société. Le salaire moyen du secteur est supérieur, de plus de 40%, au salaire moyen du Québec. L'industrie minière contribue tous les ans, pour plus de 7 milliards \$ au produit intérieur brut (PIB) du Québec et exporte annuellement pour plus de 8 milliards de dollars, contribuant positivement à notre balance commerciale.

L'impact du cycle baissier des prix mondiaux des métaux aura eu un effet dramatique sur la rentabilité de l'industrie qui n'a pu verser dans le cycle fiscal 2013-2014 que 38 millions \$ en redevances à l'État québécois. Ce contexte de crise exerce également un effet négatif sur ce que l'industrie verse aux différents paliers de gouvernement qui s'élevait jusqu'à tout récemment à plus d'un (1) milliard \$ par année. Les dépenses de l'industrie dans les communautés locales et régionales furent également réduites et n'atteindront pas le (1) milliard \$ d'investissements que nous avons connus au cours des dernières années.

L'exploration minière, fer de lance de l'industrie, est présente au Québec depuis le début de son histoire. Par ailleurs, l'industrie s'est développée principalement au cours du dernier siècle pour créer, une filière proprement québécoise qui fournit aujourd'hui 3000 emplois de qualité dans une multitude de corps de métier différents.

L'exploration minière est, pour l'ensemble du secteur minier, ce que sont la recherche et le développement (R&D) pour nos entreprises manufacturières.

Sans exploration, il ne peut y avoir de développement d'une filière minière québécoise.

En 2011, un peu moins de 300 entreprises d'exploration avaient investi 834 millions \$ en travaux de recherche et de mise en valeur sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce montant était de 621 millions \$ en 2012, mais a chuté à un peu plus de 300\$ millions en 2013.

Le tableau suivant illustre la part du Québec au sein des investissements canadiens. On constate que malheureusement, le Québec affiche un net recul comparativement au total canadien au cours des 2 dernières années, et ce, sur l'ensemble des investissements en exploration et en mise en valeur pour la période 2001-2013.

Investissements en exploration et en mise en valeur au Québec et au Canada					
Années	M\$ courants		M\$ de 2012		Poids relatif du Québec
	Québec	Canada	Québec	Canada	
2001	103 \$	513 \$	128 \$	638 \$	20,1 %
2002	111 \$	573 \$	135 \$	698 \$	19,4 %
2003	134 \$	687 \$	159 \$	813 \$	19,5 %
2004	227 \$	1 178 \$	264 \$	1 369 \$	19,3 %
2005	205 \$	1 305 \$	233 \$	1 484 \$	15,7 %
2006	295 \$	1 912 \$	329 \$	2 132 \$	15,4 %
2007	476 \$	2 831 \$	520 \$	3 090 \$	16,8 %
2008	526 \$	3 280 \$	561 \$	3 498 \$	16,0 %
2009	379 \$	1 944 \$	404 \$	2 068 \$	19,5 %
2010	512 \$	2 772 \$	534 \$	2 896 \$	18,5 %
2011	834 \$	4 227 \$	846 \$	4 291 \$	19,7 %
2012	621 \$	3 875 \$	621 \$	3 875 \$	16,0 %
2013p	328 \$	2 312 \$	325 \$	2 291 \$	14,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec et Ressources naturelles Canada. p : les données pour 2013 sont préliminaires

En parallèle de ces données, les travaux d'exploration continuent de représenter un apport important à l'acquisition de données et font largement partie du patrimoine géo-scientifique des générations futures. En plus de l'or, du fer et des métaux de base, nos travaux de recherche et développements nous permettent d'explorer, de comprendre et de connaître le sous-sol québécois en vue d'y découvrir du lithium, des éléments des terres rares, du diamant, du graphite, etc.

Le secteur minier compte plus de 3800 fournisseurs et équipementiers, dont plus de 1800 petites et moyennes entreprises situées dans la région de Montréal ainsi que 250 localisées dans la région de Québec. Ces PME exportent annuellement, à leur tour, plus de 200 millions \$ en produits et services et font rayonner une expertise qui est reconnue à travers le monde.

L'Association rappelle qu'en plus de soutenir économiquement plusieurs de nos régions-ressources (l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, entre autres), nos sociétés minières versent près de 30% de toute la masse salariale des citoyens habitant les dizaines de municipalités locales et régionales où nous retrouvons ces activités minières. De plus, nos plus grandes sociétés minières supportent financièrement plus de 1000 organismes non gouvernementaux de la société civile voués au développement socio-économique des collectivités où ces dernières évoluent.

L'industrie soutient également plus de six consortiums et chaires de recherche universitaire impliquant notamment l'INRS, l'IRME, l'École Polytechnique, les universités Laval, McGill et plusieurs constituantes de l'Université du Québec, notamment celles de Montréal, de Trois-Rivières, de Chicoutimi et d'Abitibi-Témiscamingue.

Nos géologues, géophysiciens, chimistes, ingénieurs et prospecteurs professionnels examinent continuellement le sol québécois pour y déceler des indices pouvant conduire à la découverte d'une ressource minérale de qualité suffisante pour soutenir une future activité industrielle d'exploitation. L'encadrement de nos pratiques est continuellement en évolution, comme en témoigne notamment notre projet de certification des pratiques en exploration minière, qui se base sur les principes du développement durable.

§§§

III. LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD: PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS DE L'AEMQ

Cette section présente les considérations que nous souhaitons soulever relativement aux enjeux de notre filière.

Aperçu historique de l'exploration dans le Nord (1)

1920-1950

L'exploitation minière s'effectue dans plusieurs régions. En plus de l'Abitibi, on trouve des gisements à Chibougamau, sur la Côte-Nord, au Labrador, dans la péninsule gaspésienne et en Estrie.

1931-1937

Découverte de plusieurs indices de cuivre et de nickel dans la péninsule de l'Ungava.

1945-1949

Les travaux de la Hollinger North Shore mettent en valeur des réserves de plus de 400 millions de tonnes de minerai de fer exploitables à ciel ouvert dans la région de Schefferville.

1946-1950

Découverte du gisement du lac Tio et mise en valeur du gisement par la Kennecott Copper. C'est également à cette période que le chemin de fer de 42 kilomètres reliant Havre-Saint-Pierre à la mine Tio a été construit.

1948

Découverte de formations de fer à la Mine de Mont-Wright.

1950-1954

Construction d'un des plus grands chantiers du Canada à cette époque : une voie ferrée de 573 kilomètres reliant Sept-Îles à Schefferville, des installations minières à Schefferville, deux barrages hydroélectriques, l'un à Schefferville et l'autre à Sept-Îles, des installations portuaires à Sept-Îles, sans oublier la construction de Schefferville et de Sept-Îles. C'est en 1954 que la Compagnie minière IOC effectue sa première livraison de minerai de fer en partance de Sept-Îles.

1953

Découverte d'un premier gisement de niobium dans la région d'Oka. En 1967, on découvre celui de Saint-Honoré, le second en importance au monde.

1956

Travaux de géophysique qui permettent de localiser d'importantes anomalies électromagnétiques dans la région de Matagami. En 1957, des forages de la compagnie Matagami Syndicate permettent d'intercepter la minéralisation qui deviendra le gisement du lac Matagami.

1959

Début de l'exploitation du minerai de fer à la mine à ciel ouvert du lac Jeannine par la compagnie minière Québec Cartier. Cette mine fermera en 1977.

1975

Début de l'exploitation du gisement de fer du lac Fire par la Sidbec-Normines et du gisement de fer de la Mine de Mont-Wright par la compagnie minière Québec Cartier.

1978

Découverte de dykes de kimberlite près de la limite nord du bassin d'Otish lors d'une campagne d'exploration pour l'uranium par la compagnie Uranerz (Gehrish et al. 1979).

1997

Exploitation des gisements de cuivre, nickel et cobalt au camp minier Raglan, dans le Grand Nord.

2001

Découverte de deux cheminées de kimberlite sur la propriété Foxtrot, située au nord des monts Otish, par Les mines Ashton du Canada Inc. et SOQUEM Inc.

2002

Importante acquisition de claims miniers avec 46 000 claims inscrits entre février et mai 2002, dont 42 000 dans le Moyen-Nord québécois, à la suite de l'annonce de la découverte de Foxtrot en 2001.

2004

Découverte du gisement aurifère de classe mondiale Éléonore.

(1) Site Internet du Ministère des ressources naturelles

3.1 CONTEXTE CONCERNANT LE SECTEUR DE L'EXPLORATION MINÉRALE AU QUÉBEC

- 3.1.1 L'Association s'attend à ce que les investissements en exploration pour 2014 atteignent un plancher record. Après plus de 30 mois consécutifs de baisses et de fluctuations des prix des métaux et une crise des capitaux qui ne cesse de sévir, l'industrie québécoise a dû dramatiquement réduire ses investissements en travaux d'exploration. Cette baisse substantielle vient également illustrer l'impact des mesures prises au cours des dernières années visant à restreindre l'accès au territoire ainsi qu'à multiplier les lourdeurs administratives et les entraves au développement de nos ressources, annulant ainsi l'appui que le gouvernement ait pu accorder au secteur.
- 3.1.2 Les défis de la réussite de la mise en œuvre du mandat de la Société du Plan Nord seront nombreux. L'Association croit que ces défis incluront ceux auxquels est présentement confrontés l'ensemble de l'industrie minière et plus particulièrement, l'exploration minérale.

3.1.3 L'Association évalue que les investissements en exploration dans le Nord, qui avaient atteint un sommet en 2011 avec près de 600 M\$, ont chutés à moins de 230 M\$ en 2013. L'année en cours s'annonce encore plus difficile.

3.1.4 Nous souhaitons offrir ici quelques observations qui permettront de mieux comprendre les coûts d'exécution courant de travaux d'exploration situés dans le Nord

Actuellement, les géologues sur le terrain travaillent par exemple sur un horaire de 28 jours consécutifs et reçoivent une bonification de leur rémunération de l'ordre de 25 à 30 %.

Les foreurs quant à eux sont rémunérés selon des contrats négociés dont les coûts demeurent toujours plus difficiles à estimer et qui demeurent élevés.

Puisque la productivité est réduite à cause de l'éloignement, cette main-d'œuvre spécialisée est toujours plus difficile à mobiliser, ce qui contribue également à faire augmenter le coût global du projet.

De manière générale, les entreprises d'exploration cherchent à encourager l'achat local. Il y a cependant des frais additionnels reliés à cette pratique, par exemple le même panier d'épicerie sera 50% plus élevé à Fermont qu'à Sept-Îles.

Quant aux coûts de transport des employés autant que des équipements), il connaît également d'importantes fluctuations que l'on soit par exemple à Val-d'Or, où les coûts de transport d'une foreuse peuvent s'élever à 1000\$, à Fermont ou à la Baie-James où les coûts peuvent s'élever jusqu'à 8000\$.

Aussitôt qu'un projet nécessite la présence en permanence d'un hélicoptère sur le site, le coût d'un tel projet est appelé à doubler.

Avec une telle structure de coûts, une entreprise d'exploration cherche à favoriser une intensification du forage afin de maximiser ses installations, ce qui fait en sorte que les campagnes de forage vont avoir un minimum plus élevé de mètres de forage dans le nord du Québec que dans le sud.

Une campagne de forage peut typiquement varier de 2000 à 5000 mètres. Ceci nécessite l'établissement de budgets importants ainsi qu'une planification judicieuse des flux monétaires avant de pouvoir débiter de tels travaux.

En incluant l'ensemble des coûts reliés à l'exploration, un projet à Val-d'or coûtera en moyenne 125\$ du mètre foré. Le même type de projet à Radisson près d'une route s'élèvera à 250\$ du mètre foré. Au Nord du 49^e parallèle et à plus de 50km d'une route (ce qui nécessite la présence d'un hélicoptère) le coût du mètre foré passera à environ 500\$.

3.1.5 **La validité du claim**

- Il est reconnu qu'il existe de la part des gouvernements une méconnaissance flagrante du modèle actuel de fonctionnement de l'activité d'exploration au Québec. Les entreprises d'exploration minière ne travaillent pas par claim, mais par propriété/projet.
- Une propriété est composée d'un ensemble de claims habituellement contigus. Les claims ne constituent en fait qu'une unité de mesure utilisée par l'État pour octroyer des droits d'exploration, mais ils ne représentent pas le cadre de travail utilisé par les entreprises d'exploration.
- D'ailleurs, dans les états financiers des entreprises d'exploration minière, les travaux d'exploration sont toujours représentés et comptabilisés par propriété/projet et non par claim. Au cours des années, plusieurs efforts ont été consentis afin de réduire la période de durée de vie des claims, de multiplier les procédures de prise et de renouvellement et d'augmenter les droits et les conditions de maintien de leur validité.
- Par exemple, un des effets pervers à vouloir réduire la capacité des entreprises à exécuter des travaux sur des claims porte notamment sur les exigences des règles fiscales québécoises et canadiennes. Dans les cas où le gouvernement agit, volontairement ou involontairement, de façon à interrompre les travaux de toute société ayant réussi à souscrire à des investissements en exploration, celle-ci sera potentiellement confrontée à des pénalités des agences de revenus envers tous ses souscripteurs (voir la mécanique fiscale relative au remboursement des sommes investies dans le programme des « actions accréditatives »). Ce type de risque devient insoutenable pour toute entreprise publique et pour ses administrateurs.
- Liés à la validité des claims, il y a les délais administratifs qui s'allongent de plus en plus pour l'obtention des permis, baux et autres autorisations qui génèrent des conséquences négatives sur les coûts d'opération et subséquemment sur les rentrées fiscales.
- Comme principe général, nous croyons que le détenteur d'un claim ne devrait jamais être pénalisé suivant l'avènement de délais hors de son contrôle et ne devrait, conséquemment, jamais perdre ses titres.
- Rappelons qu'un titre minier demeure un droit réel immobilier qui représente pour une société d'exploration un de ses plus précieux actifs. Toute initiative gouvernementale qui a pour conséquence de diminuer la valeur des titres miniers, conduits inéluctablement à affecter ses rentrées fiscales futures.

3.1.6 **L'accès au territoire**

- Un autre exemple que l'Association désire soulever, afin d'illustrer que, parfois l'État travaille contre lui-même, touche la problématique de l'accès au territoire.

- Selon les données du MERN, au 31 décembre 2012, les terrains où les travaux d'exploration sont interdits représentaient 9,1 % de la superficie totale du Québec.
- Les terrains où s'exerçait une suspension temporaire des activités d'exploration couvraient 8,14 % de cette superficie, et ceux faisant l'objet d'une contrainte mineure sous conditions représentaient 6,0 % du Québec.
- Aussi, les zones d'interdiction représentant les périmètres d'urbanisation couvraient 1% du Québec. Le total du territoire du Québec sous contrainte et soustrait à l'exploration minière représente actuellement un total de 24.24% de l'ensemble du territoire du Québec.
- Ce chiffre inclut les terrains reconnus comme aires protégées selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et qui couvrent une superficie de 8,52 % du territoire. Rappelons qu'en 2015, les aires protégées couvriront un total de 12% du territoire québécois. Ce qui portera à ce moment à près de 30% le total du territoire sous contraintes ou soustrait.
- Tout projet législatif sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord, qui viserait à restreindre 50% du territoire situé au nord du 49e parallèle à toute activité industrielle, ferait passer le territoire total sous contrainte (en ajoutant les contraintes potentielles de l'Accord de Nagoya de 17% en 2020), à 51%-55% de l'ensemble du Québec. Que ce soit sous forme de contrainte majeure ou d'interdiction à l'exploration minière.
- Déjà, le volume de titres miniers (claims) est en importante chute, passant de de 237 000 claims en 2012 à 158 000 au mois d'octobre 2014.
- Cette baisse représente une perte de plus de 3 millions \$ par années en revenus fiscaux pour l'État. Les décisions et hésitations des gouvernements des dernières années ont contribué à une baisse significative des activités et à une chute des investissements en exploration avec comme conséquence, une baisse importantes des revenus fiscaux à plusieurs niveaux pour le gouvernement du Québec.

3.1.7 Conditionnement de l'octroi de permis et de baux à des analyses superflues

- Les coûts de gestion des services publics sont souvent gonflés par le manque de cohérence.
- Les efforts passés à vouloir assortir l'obtention des permis, autorisations et baux à un éventail d'études et d'analyses déjà produites représente un bel exemple.
- **1^{er} exemple.** Les nombreuses démarches pour l'obtention de permis d'intervention et de certificats d'autorisation auprès de trois ministères (MERN, MDDELCC et MFFP), ainsi que les interprétations diverses par les employés traitant les demandes dans les bureaux régionaux, ont pour conséquence de provoquer des délais importants et imprévus qui retardent les programmes de travaux et ne font qu'augmenter inutilement les coûts des projets.

- **2^e exemple.** Une demande de bail minier doit être accompagnée d'un plan d'arpentage du terrain visé, sauf si celui-ci est déjà entièrement arpenté, ainsi que d'un rapport certifié par un ingénieur ou un géologue, qui satisfait aux exigences de qualification prévues par règlement, décrivant la nature, l'étendue et la valeur probable du gisement, d'une étude de faisabilité du projet ainsi que d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec.
- **3^e exemple.** Les documents techniques et économiques déposés pour l'obtention du bail d'exploitation dans le cadre de l'application du Règlement 43-101 ou dans le cadre des audiences publiques du BAPE donnent déjà un portrait complet des retombées économiques anticipées des projets miniers et peuvent déjà suffire à tout besoin de renseignements additionnels. Il est inutile d'en exiger de nouveaux ou d'écouter leur durée de vie.
- Ces tentatives contribuent ou vont contribuer à accroître les coûts et ultérieurement réduire la capacité d'une PME d'exploration de devenir un opérateur avec comme conséquence directe de réduire les entrées fiscales.

3.1.8 **Les dispositions discrétionnaires du pouvoir réglementaire**

- L'augmentation des frais de droits miniers, des pénalités démesurées pour infractions à certaines dispositions de la LSM, l'obligation de produire des plans de restauration et des garanties financières pour des travaux d'exploration avec le déplacement de 1000 m³ et plus de sol, les nombreux délais pour l'obtention des permis, ne représentent que quelques cas et exemples de discrétion et d'interprétation réglementaire dont les impacts économiques et fiscaux ne sont jamais mesurés ou pris en compte.

3.1.9 **La lourdeur administrative**

- De manière générale, le Gouvernement accorde une mission de développement de l'industrie minière à son ministère des Ressources naturelles.
- L'industrie s'est retrouvée au cours des dernières années régulièrement aux prises avec un ministère qui a travaillé davantage en opposition avec « sa clientèle » en mettant de l'avant des politiques et règlements qui ont défavorisé son développement.
- Le bilan de ces initiatives cause aujourd'hui un immense préjudice à l'industrie et au Québec tout entier. Le constat est catastrophique :
 - une désertion progressive des sources de financement privé en exploration (2014 estimé de ± 75 M\$) ;

- un abandon important de titres miniers (baisse de 35 à 40% soit 80 000 claims en moins), source de développement futur de l'industrie et surtout une perte de plus de 3M\$ par année d'entrées fiscales pour le Gouvernement.
- une dégringolade marquée du Québec qui en 2009 occupait le 1er rang mondial offrant un environnement d'affaires équilibré aux investisseurs et qui aujourd'hui se situe 21e sur 121 juridictions. Le déclin du Québec dans le classement annuel de l'Institut Fraser repose surtout sur l'incertitude de la gestion publique de notre régime minier, la trop grande interprétation accordée dans l'application de sa réglementation (58e rang sur 121), sur l'incertitude autour de son système légal (46e rang sur 121) et sur son régime de taxation (60e rang de 121).
- L'industrie est toujours aux prises aujourd'hui avec une réglementation lourde et une application aléatoire et confuse de celle-ci, l'attente et l'incertitude entourant de nouveaux règlements à venir dans le cadre de l'application des modifications apportées à la Loi sur les mines, des ajustements également attendus au cadre fiscal, la conclusion des audiences idéologiques sur la filière uranifère, etc.

4.1 ENJEUX VISANT LE SECTEUR DE L'EXPLORATION MINERALE DANS LE NORD

4.1.1 La maximisation des infrastructures, un enjeu majeur pour l'exploration minière

- L'AEMQ croit essentiel d'attirer l'attention sur un enjeu critique qui représente un frein au développement de l'exploration minière au Nord du 49^e et qui peut s'avérer critique à la mise en œuvre du Plan Nord lui-même.
- Les sociétés d'exploration, de biens et services, d'exploitation, les pourvoyeurs et autres utilisateurs qui ne possèdent pas de contrat avec Hydro-Québec, se voient présentement dans l'impossibilité de s'avitailer et même de se poser aux aéroports de LG3, LG4 et de Fontanges. Il en va de même pour l'utilisation des routes et chemins présentement sous la juridiction de la société d'État.
- L'Association s'explique mal quel peut être l'intérêt pour Hydro-Québec de priver, tant les entreprises que les particuliers, d'un service essentiel dans une région peu desservie et difficilement accessible. Les raisons évoquées par Hydro-Québec nous apparaissent nébuleuses et sans fondements.
- Rappelons que ces services sont utilisés depuis plusieurs décennies notamment pour des raisons d'efficacité et de sécurité. De plus, il existe une autorisation tacite d'accès à ces infrastructures accordée aux entreprises et aux particuliers pour la poursuite de leurs activités d'exploration. D'ailleurs, les utilisateurs des aéroports ont toujours défrayés les coûts qui leur étaient facturés.

- L'imposition de ces nouvelles mesures va, à notre avis, à l'encontre même des démarches entreprises par le Premier ministre et le gouvernement pour relancer le Plan Nord.
- Cela remet en cause un des premiers principes sous-tendant le développement nordique, soit la maximisation de l'utilisation des infrastructures en place afin d'éviter les dédoublements.
- La quantité d'infrastructures au nord du 49e parallèle pouvant desservir les entreprises est déjà limitée et une telle décision occasionne un préjudice coûteux à nos PME.
- Considérant l'immensité du territoire et le peu d'infrastructures disponibles, il nous apparaît déraisonnable qu'une société d'État puisse ainsi nuire au développement nordique du Québec.
- Nous nous interrogeons également sur le bien-fondé de la demande faite par Hydro-Québec auprès de certaines entreprises de conserver confidentielle toute entente expresse ou tacite relative à l'utilisation de ces infrastructures.
- Puisqu'Hydro-Québec est un des grands détenteurs d'infrastructures dans ce territoire, une partie prenante publique et un acteur incontournable dans le développement de tout le territoire au nord du 49^e parallèle, il est fondamental que cette société d'État puisse collaborer avec l'ensemble des utilisateurs du territoire et qu'elle continue d'offrir un accès tarifé, équitable et connu à ces infrastructures essentielles.
- **L'AEMQ recommande que le gouvernement du Québec décrète le caractère collectif de ces installations ainsi que de l'ensemble des infrastructures existantes (routes, aéroports, passages routier de barrage, etc.) et des installations stratégiques à venir (chemin de fer, ports, etc.).**
- **L'AEMQ demande que l'article 7 soit modifié afin d'y inclure les infrastructures actuelles appartenant au gouvernement ou à toute autre société d'État.**

4.1.2 L'acquisition de connaissances géologiques

La SPN doit prendre le leadership des orientations par souci de cohérence, d'efficacité, et de priorisation.

- Depuis les années 60, une véritable filière minérale a émergé au Québec. Largement dominée au début par un leadership assumé par le secteur public (SOQUEM, le ministère des Ressources naturelles, etc.) et les entreprises majeures, cette filière se caractérise aujourd'hui par une cohorte composée de centaines de PME et de milliers d'individus qui dominent l'exploration du territoire et l'acquisition de connaissances géo-scientifiques.

- Les budgets d’exploration de la filière minérale dépassent très largement ceux du gouvernement du Québec, de son ministère de l’Énergie et des Ressources Naturelles et de son entité, Géologie Québec.
- La diffusion des connaissances des travaux des géologues gouvernementaux nous apparaît comme un enjeu important. C’est l’ensemble des résultats qui doit être rendus publics. Ceci suppose une diffusion uniforme aussitôt l’information colligée. L’ensemble des ressources doivent être consacrées à assurer un meilleur appui sur le terrain aux sociétés d’exploration. L’objectif étant que les bases de données géologiques puissent être efficaces et qu’elles puissent contribuer à de nouvelles découvertes. Rien ne justifie de retenir ces renseignements.
- Afin d’assurer une cohérence et une efficacité dans le développement et la dissémination efficace de la connaissance géophysique du territoire du Plan Nord, **l’Association propose que la Société du Plan Nord encadre et supervise les activités de Géologie Québec.**
- Le budget de Géologie Québec doit impérativement être tourné et concentré vers l’exploration préliminaire et l’acquisition de connaissances.
- Les ressources de Géologie Québec doivent également être consacrées à assurer un meilleur appui sur le terrain aux sociétés d’exploration. L’objectif étant que les bases de données géologiques puissent être efficaces et qu’elles puissent contribuer à de nouvelles découvertes.
- Les informations géo-scientifiques obtenues par l’entremise des travaux de Géologie Québec doivent être centrées sur l’acquisition de connaissances et leur diffusion doit s’exécuter dès que disponible. À ce chapitre, le Québec doit s’inspirer des autres provinces canadiennes afin de demeurer concurrentiel.

4.1.3 **La représentation au conseil d’administration de la SPN**

- L’AEMQ souhaite que le conseil d’administration de la Société reflète le plus largement possible la réalité de l’exploration minérale du Québec et à ce titre, nous recommandons que le secteur de l’exploration y soit solidement représenté.
- Nous jugeons de plus que l’endroit le plus stratégique où établir le siège social de la Société demeure Montréal. Déjà une capitale économique et un carrefour important entre le Nord Québécois et les autres directions continentales, nous y retrouvons également les principaux sièges sociaux des sociétés de services, des équipementiers et de nombreuses sociétés d’exploration et d’exploitation, sans compter Hydro-Québec, Gaz Metro et de nombreuses sociétés de capital.
- La Société devrait avoir des bureaux satellites sur la Côte Nord et à la Baie de James.

§§§